

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

NOMBRE DE MEMBRES  
Composant le Conseil : 35  
En exercice : 35  
Présents : 28  
Représentés : 6  
Pour : 34  
Abstentions : 0  
Contre : 0

**OBJET : Prolongation du dispositif issu de la loi du 12 mars 2012 – dispositif d'accès à l'emploi titulaire : bilan, rapport sur la situation des agents remplissant les conditions et plan pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire**

L'An deux mille dix-sept, le vingt-cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le dix-neuf septembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

**Etaients présents :** L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, A. BULLETT, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, Maires-Adjointes : JC. PORCHERON, JM. DURAND, AM. MERCADIER, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, S. LE ROUZES, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

D. LAFON	à	F. GAGNARD
R. BENMERADI	à	E. CHAMBON
ME. MORIN	à	AM. MERCADIER
R. LHOSTE	à	C. BIGRET
JL. DELERIN	à	JC. PORCHERON
S. CROCI	à	S. LE ROUZES

**Absent :** J. N'GALLE-EBOA

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Thomas NAPOLY est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi de titulaire et à l'amélioration des conditions d'emplois des agents de la fonction publique et notamment son art. 17

Vu le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique

Vu l'avis du Comité technique paritaire du 25 novembre 2016,

Considérant le rapport présenté en comité technique paritaire faisant état de : 1 poste d'ingénieur territorial, 2 postes d'éducateur des activités physiques et sportives, 4 postes d'adjoint technique, et de 1 poste d'adjoint administratif pouvant bénéficier du dispositif d'accès à l'emploi titulaire

Vu le budget communal,  
Vu l'avis de la Commission  
Sur la proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article 1** : d'approuver le programme pluriannuel. Compte tenu des besoins de la collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) seront organisés :

Année	Grades	Recrutement par Sélection professionnelle	Recrutement par concours réservé	Recrutement réservé sans concours
2017	Ingénieur	1 poste	Néant	Néant
	Educateur des APS	2 postes	Néant	Néant
	Adjoint technique	Néant	Néant	4 postes
	Adjoint administratif	Néant	Néant	1 poste
2018	Néant	Néant	Néant	Néant

**Article 2** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- Mme la trésorière principale

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Conseiller Départemental



  
Laurent VASTEL

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
En préfecture le 09/10/2017  
Publication/Affichage du 09/10  
Pour le Maire par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Bernard LAURENT

au 09/12/2017

